

Décision du Bureau Syndical

Bureau Syndical du 4 juillet 2022

(Communauté de Communes de Sélestat, rue Louis LANG)

⇒ Membres en exercice ayant voix délibérative : 16 ⇒ Absents - excusés : 5
⇒ Présents ou remplacés : 11 ⇒ Procurations : 0

Soutien à l'ingénierie territoriale

Objet : Autorisation donnée au Président de solliciter la Région Grand-Est pour l'octroi d'une subvention au titre du soutien à l'ingénierie territoriale

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

La Région Grand-Est s'engage à promouvoir des partenariats auprès des Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux (PETR), tels que celui de Sélestat Alsace Centrale, notamment dans le cadre d'un dispositif financier de soutien à l'ingénierie territoriale.

A ce titre, elle décide de leur donner des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés afin de :

- mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois,
- valoriser les partenariats locaux,
- décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires,
- faire émerger des projets structurants et articulés entre eux,
- favoriser la transition énergétique et écologique,
- développer l'économie locale.

Le soutien à l'ingénierie territoriale s'inscrit dans le renforcement du partenariat Région-territoires qui trouve sa déclinaison opérationnelle dans la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Ce soutien financier se traduit concrètement par la prise en charge des salaires bruts et des charges patronales jusqu'à deux postes d'ingénierie territoriale et contribuant à :

- favoriser la prise en compte des politiques de la Région,
- permettre d'articuler les démarches d'autres acteurs comme celles de l'Etat,
- contribuer à la mise en cohérence des projets entre eux et au regard des orientations des documents stratégiques et de planification : SRADDET, SRDEII, SCOT, projet de territoire.

Cette prise en charge est plafonnée à hauteur de 20 000 € par poste.

En 2022, le PETR de Sélestat Alsace Centrale a recruté une chargée de mission dédiée aux actions concourant à l'aménagement du territoire, en vue notamment de la révision prochaine du schéma de cohérence territoriale de Sélestat et sa Région.

A également été recrutée une chargée de mission mobilisée sur des missions d'animation portées par le PETR. Elle contribuera, notamment, à la coordination des actions aujourd'hui prescrites par le PTRTE.

Force est de constater que leurs postes semblent éligibles au dispositif mis en place par la Région.

- Vu** la délibération n°2020-II-07 du Comité Syndical du 16 septembre 2020 portant délégation au Bureau ;
- Vu** le règlement fixant les conditions d'éligibilité du dispositif financier de soutien à l'ingénierie territoriale ;
- Vu** les fiches de poste des chargées de mission respectivement dédiées à l'aménagement du territoire et au développement territorial ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt pour le PETR de solliciter le soutien régional au travers de ce dispositif, et ce, en vue du cofinancement des postes évoqués ci-dessus ;

Considérant que le Bureau Syndical est, aux termes de la délibération précitée, délégué à autoriser le Président à signer des conventions de partenariat avec des organismes publics ou privés.

II. DECISIONS

Il est demandé au Bureau Syndical,

De se prononcer sur ces dispositions,

DE SOLLICITER le soutien régional dans le cadre du dispositif de soutien à l'ingénierie territoriale ;

D'AUTORISER le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, y compris la signature de tout document y afférent.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme, Sélestat, le 4 juillet 2022

Le Président, p.d. **Philippe STEEGER**
Directeur Général des Services

